48e ANNÉE. — N° 16.825
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f 30f
Pranes et Colonies... 9 » 17f 32f
Etranger..... 20 » 20f 40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
VENDREDI 26 JUILLET 1918
SAINTE ANNE
SOLEIL : lever 5h 41 ; coucher 8h 35
LUNE : D. Q. le 30 ; nouvelle le 6

LA BELGIQUE
DANS L'ENTENTE

Au moment où j'écris ces lignes, toutes les puissances de l'Entente, unies dans un même sentiment de gratitude et d'espoir, ont déjà célébré la fête nationale de la Belgique. Voilà bientôt quatre ans révolus que la violence et la fourberie de l'Allemagne infligeaient les premières tristesses de l'invasion à la Belgique; on sait que peu après le gouvernement belge devait quitter le territoire de la patrie, dont une petite portion a cependant toujours échappé à l'ennemi. Depuis 1915, il célèbre sa fête nationale à l'étranger pour la quatrième fois; mais du même coup, sur le sol fraternel de France, elle est un peu devenue la nôtre.

L'émancipation belge est contemporaine de notre révolution de 1830; rappelons aujourd'hui que des troupes françaises, au début du règne de Louis-Philippe, contribuèrent à chasser de la Flandre et d'Anvers les garnisons hollandaises imposées à nos voisins depuis 1815. L'Europe de la Sainte-Alliance avait, en effet, imaginé de placer sous le sceptre d'un « roi des Pays-Bas », avec ses légitimes sujets hollandais, les populations belges, qui en sont fort différentes et certes ne souhaitaient rien de tel; il s'agissait pour les diplomates de l'école de Metternich, de prévenir un retour offensif de l'impérialisme français; la liberté des Belges fut sacrifiée à ce souci d'assurance mutuelle qui hantait les souverains, encore surpris d'avoir vaincu Napoléon.

Huit années s'écoulèrent avant que l'indépendance de la Belgique fût reconnue de tous ceux qui avaient contresigné l'acte de naissance de l'éphémère royaume des Pays-Bas : la Prusse figure parmi les garants de la neutralité alors prescrite à la Belgique (1839), sur un célèbre « chiffon de papier ». L'affranchissement ne fut donc pas total. Le nouveau royaume de Belgique ne disposait pas de la totale souveraineté, il demeurait une sorte de puissance mineure; ses frontières mêmes furent réglées moins sur ses droits nationaux que sur les intérêts stratégiques de ses voisins; la Hollande resta maîtresse des deux rives du Bas-Escaut; par la province de Maestricht, elle enfonça un coin entre la Belgique et l'Allemagne rhénane.

Marié à une princesse française, fille de Louis-Philippe, le prince Albert de Cobourg, premier roi des Belges, tint à se conduire uniquement en souverain national. Telle fut ensuite la maxime de Léopold II, qu'il faut moins juger sur de folâtres historiettes que sur l'examen précis et objectif des services qu'il a rendus à son pays. La Belgique, sous Léopold II, est devenue coloniale; elle s'est découvert, sur ce terrain, des aptitudes qu'elle ne soupçonnait pas elle-même; dans la grande guerre elle a pu, grâce à son domaine du Congo, s'emparer de vastes possessions africaines de son provisoire vainqueur d'Europe; si l'on n'estime que les surfaces, le pavillon belge aujourd'hui flotte sur un empire bien supérieur à celui d'août 1914; mais nous nous hâtons de dire qu'il peut y avoir là satisfaction pour le sens national, nullement compensation.

La Belgique, sous un roi que dirige le sentiment de l'honneur, s'est condamnée aux pires souffrances, en 1914, plutôt que d'accepter l'infamante complicité que lui proposait l'Allemagne. Elle a vécu, dès lors, une vie anormale; la majeure partie de ses citoyens ont dû se résigner à l'occupation et à l'administration allemandes; mais ils n'y sont pas soumis. Flamands ou Wallons, l'esprit du cardinal Mercier et des magistrats de Bruxelles soutient leur foi dans les prochaines revanches; ils sont pleins de mépris pour les quelques renégats du prétendu *Konseil des Flandres*, qui se sont vendus aux Allemands.

Cette année, la fête nationale a été soulignée à Sainte-Adresse, actuelle résidence du gouvernement belge, par une réunion des parlementaires, sénateurs et députés, qui ont pu se soustraire à l'invasion; ces représentants sont au nombre d'une soixantaine, réfugiés en France, en Angleterre, en Hollande; ils appartiennent à toutes les régions de la Belgique, à tous les groupes de l'opinion; tel d'entre eux était, hier encore, captif dans les geôles allemandes. En attendant qu'un vrai Parlement puisse se rassembler dans la capitale retrouvée, ils veulent associer intimément l'unanimité des forces électives belges à l'action du pouvoir exécutif pour la commune libération. Ils affirment le droit et la volonté de la Belgique d'être une nation pleinement libre, au lendemain de la paix victorieuse.

Cette manifestation prend toute sa valeur si l'on observe qu'elle a eu lieu quelques jours après le discours, d'une exceptionnelle impudence, où le chancelier de l'empire allemand parlait de l'avenir de la Belgique; Hertling n'osait-il pas offrir à nos vaillants alliés, en échange de l'amitié allemande, l'existence précaire et vassalisée que les centraux ont — nous verrons pour combien de temps — imposée à la malheureuse Roumanie? Voilà ce que nos ennemis appellent l'indépendance. Il est superflu de répéter que cette hypocrisie ne trompe personne; le rétablissement d'une Belgique entièrement libre, et non plus neutre par contrat international, libre de sa constitution, de sa vie économique et administrative, de ses amitiés, est un des essentiels buts de guerre de l'Entente; cette restauration tient également au cœur de tous les alliés.

Henri LORIN.

La séquestration du riche Américain

Moulins, 25 juillet. — C'est une singulière histoire criminelle qui se dénoue devant la cour d'assises de l'Allier.

En décembre 1915, M. James Slater, Américain millionnaire et quinquagénaire, s'éprit d'une folle passion pour Mlle Anna Roosnal. Mais, comme il était marié, il décida, sur les conseils d'Aimé Biscaye, son chauffeur, de cacher ses amours illégitimes dans la propriété du Bouchaud. A l'abri de tout regard indiscret, Biscaye et Anna Roosnal allaient réaliser leur projet, tirer tout le profit possible de la faiblesse de l'Américain. A partir de ce moment, celui-ci fut séquestré. Les tribulations du pauvre homme durent du 4 novembre 1916 au 28 avril 1917. On va jusqu'à l'enchaîner.

Cela aurait pu durer longtemps si un ingénieur et un avoué, M. Bourdelier et Me Larnes, venus au château pour un constat de réparation, n'avaient découvert et révélé le crime. Les époux Biscaye s'appropriaient la rente mensuelle de 5,000 fr. que recevait le malheureux Slater; ils ont, en outre, fait main-basse sur des bijoux, sur diverses valeurs et sur un coffret contenant 8,000 fr.

Les accusés opposent tous les trois d'énergiques dénégations aux faits relevés par l'accusation. A les en croire ce serait M. Slater lui-même qui se plaisait à se charger de chaînes, à se frapper de coups de cravache. En proie à de violents accès de neurasthénie, il se martyrisait et se séquestrait volontairement.

La femme Biscaye déclare qu'elle vivait sur le pied de la plus grande intimité avec M. Slater, mais que celui-ci n'a jamais été son amant. Elle n'a jamais participé à la séquestration de M. Slater.

Cependant, après avoir déclaré que M. Slater lui a fait de nombreux cadeaux, la femme Biscaye reconnaît s'être approprié une somme de 25,000 fr. en signant un faux reçu.

L'audience continue.

LA NOUVELLE BATAILLE DE LA MARNE

Plusieurs localités, entre l'Ourcq et la Marne, sont reconquises par les Franco-Américains

VAINES CONTRE-ATTAQUES ENNEMIES PRÈS DE DORMANS

Paris, 25 juillet. — La physionomie de la bataille ne se modifie pas. Nulle part nous ne reculons, et même sur certains points nous progressons; mais notre avance est faible. Les Allemands, sans cesse renforcés par de nouvelles divisions, opposent la plus vigoureuse résistance. Le terrain leur est d'ailleurs favorable.

Nous avons dit hier la force de leurs positions au nord de Soissons et sur la Crise, puis en avant d'Oulchy-le-Château. Sur toute cette partie du front nous n'avons pu dépasser la route Soissons-Château-Thierry.

Au sud de l'Ourcq, notre menace de débordement d'Oulchy s'est accentuée par l'occupation d'Armentières, de Brécye, du bois du Chatelet; mais au delà se trouvent, des deux côtés de la route de Courcy à Fère-en-Tardenois, des hauteurs et des bois sur lesquels l'ennemi peut prolonger sa résistance.

Il est vrai qu'au nord-est d'Epieds, brillamment repris hier par les Américains, nous avons atteint le plateau de Courpoil, d'où nous dominons la lisière ouest de la forêt de La Fère, que l'armée de Mitry menace par le sud. Cette même armée a également enlevé la corne sud de la forêt de Ris, située plus à l'est.

Nos gains dans les deux directions attestent une fois de plus le beau cran de nos troupes, mais la prise des forêts présentera de sérieuses difficultés. Entre la Marne et Reims, la région accidentée, touffue et boisée, facilite la guerre de chicane et permet au défenseur de prolonger sa résistance. Finalement, nous persistons à penser que l'ennemi ne songe point encore à la retraite. Il occupe des positions faciles à défendre, et il s'y maintiendra tant qu'il le pourra, ce qui ne veut pas dire qu'avec les divisions qu'il possède encore il ne va pas tenter une nouvelle offensive sur un autre point du front.

On dit que le prince Ruprecht de Bavière dispose d'une trentaine de divisions de réserve concentrées dans les Flandres. Est-ce sur ce terrain que va se produire le prochain choc, dans l'espoir jamais abandonné de la prise de Calais? Ou est-ce au contraire sur le théâtre actuel de la lutte que le kronprinz va essayer une contre-offensive avec l'aide des réserves bavaroises?

A l'arrière, sans aucun des renseignements que l'on possède sur le front, nous ne pouvons que faire des suppositions; mais il n'est pas douteux que l'ennemi va tenter de prendre une revanche et que nous devons nous montrer plus que jamais vigilants.

Général MARABAIL.

Les allemands pressentent la vérité et sont consternés

Genève, 25 juillet. — D'après toutes les informations reçues d'Allemagne, le public allemand est réellement consterné de l'échec de l'offensive allemande sur la Marne. Les prétextes publiés par les journaux pour amoindrir l'échec subi par le haut commandement allemand suscitent un sentiment de dérision. Plusieurs journaux déclarent que leurs lecteurs leur adressent des lettres critiquant vivement la conduite de la guerre et demandant des explications. « Nous ne sommes pas le grand état-major, » ajoute l'un d'eux.

L'état-major allemand n'a pas osé publier le communiqué français

Genève, 25 juillet. — Un fait vient de se produire pour la première fois depuis la bataille de la Marne : la presse allemande n'a pas publié le Communiqué français.

Les pertes américaines

New-York, 25 juillet. — Le total des pertes américaines est à ce jour de 12,716 hommes.

Dans ce chiffre ne sont pas comprises les pertes subies dans les opérations en cours.

Notre contre-offensive aurait eu de graves répercussions à Berlin

Berne, 25 juillet. — On apprend de Berlin que la contre-offensive française a eu de graves répercussions. Le gouvernement serait très préoccupé par les conséquences politiques et militaires résultant du recul allemand.

Les bruits de leurs pertes

Rome, 25 juillet. — Le bruit court à Berlin que les pertes allemandes pendant la dernière offensive seraient de 300,000 hommes.

L'échec allemand cause des inquiétudes en Bulgarie

Genève, 24 juillet. — On mande de Sofia que la nouvelle du succès de la contre-offensive des alliés sur la Marne et l'Aisne a produit une immense impression dans les cercles militaires et politiques bulgares.

Les explications fantaisistes de l'agence Wolff et des journaux allemands ne sont pas prises au sérieux par les milieux renseignés où règne au contraire l'impression très nette que les Allemands ont subi une défaite dont les suites peuvent être fort graves pour la cause des empires du centre et de leurs alliés.

Le roi a eu de longs entretiens avec le général Savof et le président du conseil, M. Malinof, et a fait appeler au palais le ministre d'Allemagne.

Les journaux se montrent très réservés dans leurs commentaires, mais ils publient les communiqués alliés, permettant ainsi à leurs lecteurs une appréciation personnelle de l'état de choses réel.

L'avance des Franco-Italiens en Albanie provoque aussi de vives appréhensions dans le public, qui s'attend à une offensive prochaine et générale sur le front d'Orient, alors que le gouvernement avait laissé entendre que pour la Bulgarie la guerre était virtuellement finie.

Commentaires de plus en plus pénibles de la presse allemande

Berne, 25 juillet. — Le ton des journaux allemands dans les commentaires sur la situation militaire devient chaque jour plus modeste. Certains mêmes expriment une vive inquiétude et contiennent des allusions voilées aux succès des alliés.

Le « Berliner Tageblatt » :

« C'est une erreur de sous-estimer l'appoint de l'infanterie américaine. Le faire serait se réserver des surprises. »

La « Deutsche Tageszeitung » fait appel au sang-froid de la population.

La « Gazette du Rhin et de Westphalie » contient cet aphorisme remarquable :

« Avoir l'initiative ne consiste pas seulement à attaquer, mais aussi à se laisser attaquer au moment voulu. »

La « Strassburger Post » essaie de faire retomber la responsabilité des échecs que vient de subir l'armée allemande sur les indiscrétions qui ont dévoilé l'imminence de son offensive, et elle semble faire prévoir une accentuation de la retraite allemande :

« Nous sommes devant de nouvelles tâches. Nous en viendrons à bout seulement si le pays garde ses nerfs calmes et s'impose la patience. Il était clair dès le début que nous ne réussirions pas à l'ouest à chasser l'ennemi devant nous par des victoires ininterrompues. Nous avons de durs combats derrière nous, nous en avons de durs qui nous attendent. »

L'ennemi accumule ses divisions devant le front britannique

Front britannique, 24 juillet. — Le prince Ruprecht ne s'est pas encore résolu à troubler la tranquillité — toute relative — du front britannique. La question se pose de savoir s'il la troublera d'ici longtemps; cependant le nombre de ses divisions de réserve augmente; il approche de très près la centaine. Cela représente, avec les divisions en ligne une force imposante.

L'ennemi osera-t-il la risquer dans une nouvelle aventure, ou bien va-t-il la conserver précieusement, l'économiser, réservant ainsi un avenir plein de nuages? Les avis sont très partagés.

Quant à une initiative anglaise, elle dépend entièrement de la volonté du haut commandement. Nos amis sont aux ordres du général Foch.

L'enthousiasme en Australie accélère le recrutement

Sydney, 25 juillet. — Grâce à l'enthousiasme que provoquent les actions victorieuses du front occidental en France, le recrutement subit une recrudescence nouvelle, et la foule de volontaires se presse autour des dépôts de la ville et du port, couverts de drapeaux.

Le lord-maire a annoncé les nouvelles à la foule immense, qui a poussé des acclamations enthousiastes. Sur la place Martin, on a chanté la « Marseillaise » et le « Yankee Doodle ». Les cloches de la ville ont sonné pour la première fois depuis le jubilé de la reine Victoria.

Enthousiasmé, un colonel norvégien s'engage dans nos rangs

Londres, 25 juillet. — Un officier norvégien, le colonel Henrik Angell, qui avait été envoyé par son gouvernement sur le front français pour faire un rapport sur la situation militaire, a été à ce point emporté par son admiration pour les Français qu'il a demandé à être relevé de sa mission et qu'il s'est engagé dans la légion étrangère.

Le souvenir des insultes et de toutes les humiliations infligées à son propre pays par les Allemands au cours de cette guerre doit aussi avoir contribué à la résolution du colonel Angell.

Ce que pense et fait l'ennemi

(De notre correspondant spécial accrédité auprès des armées.)

Aux armées, 24 juillet. — Une foule de documents trouvés sur les champs de bataille sont extrêmement intéressants. Le recul allemand sur la Marne continue à être enregistré par l'ennemi comme un brillant exploit, qui a eu pour corollaire un échec sanglant de l'Entente. Ce recul, dont on félicite impudemment les troupes boches — ce qui pourrait leur donner le goût de continuer à battre en retraite, — avait, paraît-il, pour but d'élargir la base des attaques allemandes. Toutefois, un document trouvé le 21 juillet nous fait savoir que l'offensive du 15 juillet, qui devait être un succès pour ces divisions opérant sur un front de 110 kilomètres, a été une désillusion grosse de conséquences.

Le bruit de la retraite de Hindenburg, qui aurait refusé de suivre les pangermanistes dans leurs prétentions excessives, influe fâcheusement sur le moral des soldats. Ceux-ci s'entretiennent souvent des souffrances physiques de leurs parents, des boucheries que sont maintenant les batailles, des camarades qui ont réussi à déserter, et que l'on voudrait bien pouvoir imiter. Les prisonniers déclarent enfin que les divisions qui avaient franchi la Marne ont eu des pertes extraordinaires, et ils affirment qu'au 3e régiment de chasseurs un seul obus tua tout l'état-major de l'unité.

Voici maintenant un ordre de la 7e armée allemande, signé général von Boehm, réglant le pillage et les vols des troupes. Ce document spécifie que les régions occupées doivent aussi rapidement que possible être mises en exploitation régulière. Ce que suggère cet euphémisme, c'est la réquisition de gré ou de force au profit des troupes boches de tout ce qui est alimentation. La circulaire contient cet aveu : « Le pays allemand manque à tel point de toutes les denrées nécessaires à la vie, qu'on ne fera jamais assez pour diminuer la fourniture qu'il doit faire à l'armée en campagne. Il peut y avoir une importance capitale pour la continuation des opérations à saisir rapidement et intégralement les denrées alimentaires. »

De telles lignes font bien comprendre la nécessité pour l'Allemagne d'en finir. Oui, mais comment? Le fléchissement entre Soissons et Reims s'accentue. Certes, il ne faudrait pas imaginer que l'ennemi cède facilement le terrain; il met au contraire à le défendre et à réagir une énergie considérable; il est assez difficile de savoir ce que va décider l'état-major allemand devant une situation qui s'aggrave à chaque heure.

On voit à l'arrière des lignes boches d'immenses lueurs. De violentes détonations laissent supposer l'explosion de dépôts de munitions qu'on a lieu de croire volontaire. Ces indices paraissent être ceux d'un repli organisé derrière un rideau de forces occupant l'adversaire.

Si l'ennemi a l'intention de dissimuler ses mouvements, il est servi aujourd'hui par une pluie dense et des voiles de brume épaisse; les avions ont leur journée gâchée, les saucisses sont rares dans l'atmosphère, preuve de non visibilité. La saucisse n'est pas seulement l'observatrice sagace, c'est elle aussi qui jalonne notre avance; si elle va vers les lignes boches, c'est signe de victoire; si elle s'en éloigne à mesure que les saucisses boches se font plus insolentes et tachent le ciel, c'est preuve qu'on perd du terrain. Mais tous les jours, depuis une semaine, j'ai vu nos ballons d'observation progresser vers l'ennemi; je les ai suivis au moment où les troupes franco-américaines sont entrées dans Neuilly-Saint-Front. Cette région, en direction perpendiculaire à la route de Soissons à Château-Thierry, a été soigneusement nettoyée au sens guerrier de ce mot.

Les maisons de Neuilly-Saint-Front, l'église et l'hôtel de ville ont beaucoup souffert. Là aussi, comme partout, pillage et dépréda tions. Au coin des rues et sur les maisons, des inscriptions faites désignent les voies : « Keller für mann », etc. Les voies publiques sont débaptisées : la place de la Mairie est la « Bergstrass » ; la rue de Soissons, « Bayernstrass ». Les Allemands étaient persuadés qu'on ne les délogerait plus. Les voici cependant sur la route du retour.

Neuilly est une ceinture de fumées et de flammes. De la ferme Lessart on voit la bataille en action dans la direction de Latilly, de Sommelans et d'Oulchy-le-Château. Nos rafales d'artillerie s'abattent sur un bois. Au nord-ouest, les détonations, les lueurs des canons des deux adversaires enflamment l'air. Il faut enjamber trois chevaux tués d'un convoi boche, et qui font obstacle dans la grande rue, pour accompagner six grands chars d'assaut et quatre petits qui roulent vers l'ouest comme de monstrueuses bêtes rampantes. L'ennemi a dû les apercevoir. Un obus tombe, mais ne les touche pas, deux minutes après, les tanks sont dissimulés dans un boqueteau : on entend l'incessant tactac des mitrailleuses qui garnissent les crêtes voisines.

Un étrange véhicule est renversé, c'est un tank-auto dont les Allemands se servent pour le transport de leurs munitions et matériel à travers champs, ravins et trous d'obus : une sorte de camion de 8 mètres de long, à 6 roues reliées par deux grandes chenilles, les deux roues du milieu étant plus grandes que les autres. Le tank-auto a sa superstructure entièrement en bois et n'est ni armé ni blindé. L'ingénieux tracteur est blessé à mort et gît avec ses ferrailles et ses cadavres.

Emile THOMAS.

M. Van Vollenhoven tué au front

Paris, 25 juillet. — On annonce la mort de M. van Vollenhoven, ancien gouverneur général des colonies, capitaine au régiment d'infanterie coloniale du Maroc, tué le 19 juillet près de Longpont, au cours d'une attaque qu'il menait à la tête de ses troupes.

COMMUNIQUÉS FRANÇAIS

Du 24 juillet (23 heures)

Entre l'OURCQ et la MARNE, nos attaques ont repris ce matin et se sont poursuivies avec succès pendant la journée.

A NOTRE GAUCHE, nous tenons ARMENTIERES et le BOIS DU CHATELET au delà duquel nous avons progressé jusqu'à BRECY, que nous occupons.

AU CENTRE, les troupes franco-américaines ont réalisé en certains points une avance de plus de trois kilomètres. Des combats acharnés se sont livrés dans la région d'EPIEDS et de TRUGNY. EPIEDS, repris par les Allemands hier en fin de journée, a été reconquis de nouveau par une contre-attaque des Américains.

Au nord de ces deux villages, nous avons porté notre ligne au delà de COURPOIL.

A NOTRE DROITE, nous progressons dans la FORET DE FERE, au nord DE CHARTEVES et de JAULGONNE. Plus à l'est, nous avons élargi notre tête de pont de TRELOUP et conquis la corne sud de la FORET DE RIS.

Nous avons capturé dans ce secteur cinq canons de 150, une cinquantaine de mitrailleuses et un matériel considérable.

Entre la MARNE et REIMS, actions d'artillerie intermittentes.

Dans les combats d'hier, au cours desquels nos troupes ont enlevé le BOIS DE REIMS, au sud de COURMAS, nous avons fait plusieurs centaines de prisonniers.

Au nord de MONTDIDIER, le chiffre total des prisonniers que nous avons faits le 23 dans la région de MAILLY-RAINEVAL-AUVILLERS atteint 1,850, dont 52 officiers, parmi lesquels 4 chefs de bataillon. Dans le matériel capturé se trouvent 4 canons de 77, 45 canons de tranchées et 300 mitrailleuses.

Armentières et Brécy sont situés respectivement à 8 kilomètres à l'ouest et au sud-ouest de Fère-en-Tardenois.

Epieds est situé à 12 kilomètres au sud de Fère-en-Tardenois.

Du 25 Juillet (14 heures)

AU SUD DE MONTDIDIER, un coup de main nous a permis de ramener une trentaine de prisonniers.

SUR LA RIVE NORD DE LA MARNE, l'ennemi a lancé, au cours de la nuit, de fortes contre-attaques dans la REGION DE DORMANS. Il a réussi à occuper momentanément un petit bois à 1,500 mètres au NORD DE TRELOUP et le village de CHASSINS, mais un retour offensif de nos troupes nous a rendu ces deux points peu après.

AU SUD DE L'OURCQ ET DANS LA REGION A L'OUEST DE REIMS, actions d'artillerie violentes.

Rien à signaler ailleurs.

COMMUNIQUES ANGLAIS

Du 24 juillet (soir)

L'artillerie ennemie a montré une grande activité, ce matin, dans le secteur d'YPRES. Rien d'autre à signaler.

AVIATION. — Le vent et la pluie ont contrarié l'activité de l'aviation.

Du 25 juillet (après-midi)

La nuit dernière, de bonne heure, l'ennemi a attaqué un de nos postes au SUD DE VILLERS-BRETONNEUX et y a pénétré; mais une contre-attaque immédiate l'en a rejeté.

Plus tard dans la nuit, un détachement ennemi a attaqué un autre de nos postes au NORD DE LA SOMME et a été repoussé.

A la suite de ces rencontres, des prisonniers sont restés entre nos mains. Aucun de nos hommes ne manque.

Au cours de la nuit, nous avons légèrement avancé notre ligne au sud du BOIS ROSSIGNOL, dans le secteur d'Hébuterne. Nous avons fait quelques prisonniers et pris six mitrailleuses.

La nuit dernière, l'artillerie ennemie s'est montrée active AU SUD ET AU NORD DE LA SCARPE, AU NORD DE LENS et en plusieurs points de la PARTIE NORD DE NOTRE FRONT.

COMMUNIQUÉ AMERICAIN

Du 24 juillet (21 heures)

Entre l'OURCQ et la MARNE, nos troupes ont pris part à des combats locaux qui ont eu pour résultat de contraindre l'ennemi à un nouveau recul de ses lignes.

Au nord-ouest de JAULGONNE nous avons pénétré dans les positions ennemies sur une profondeur variant de un à deux milles.

Nous poursuivons notre avance victorieuse en Albanie

Sur la rive ouest de la CERNA un détachement d'assaut serbe a pénétré dans les tranchées ennemies et a fait éprouver de fortes pertes à l'adversaire.

En ALBANIE, nos opérations ont abouti à l'occupation de toute la région montagneuse dominant la rive droite de la vallée du DEVOLI, en amont du confluent de la HALTA. Sur la rive gauche, nous nous sommes emparés des villages d'IZGYABA et de KOKOSHOT. Nous avons repoussé plusieurs contre-attaques.

Le nombre des prisonniers faits par nos troupes, au cours des journées du 21 et du 22 se monte à six cent quarante-deux, dont dix officiers. Par contre, nos pertes ont été insignifiantes.

Ces opérations complètent les succès obtenus en Albanie depuis deux mois. Conduites avec des effectifs très inférieurs à ceux de l'ennemi, nos attaques ont réussi grâce à une préparation parfaite et grâce à la bravoure de nos troupes qui, au cours des combats, menés tantôt dans la neige tantôt sous un soleil implacable, dans un pays très difficile, ont su par leurs qualités manœuvrières et leur résolution prendre un ascendant indiscutable sur l'adversaire.

La Guerre sous-marine

Le torpillage du paquebot *Justitia*

ATTAQUE PENDANT VINGT-DEUX HEURES PAR SEPT OU HUIT SOUS-MARINS

Le grand transatlantique de 32,000 tonnes, de la Compagnie White Star, le « Justitia », subit la première attaque vers trois heures, vendredi après-midi, au nord des côtes irlandaises. A partir de ce moment jusqu'au lendemain, pendant vingt-deux heures, le « Justitia » fut l'objet d'attaques répétées de sept ou huit sous-marins allemands.

La première torpille atteignit malheureusement la chambre des machines, tuant une dizaine de mécaniciens et obligeant le bâtiment à stopper. Les canonniers, qui contre-attaquèrent jusqu'au lendemain matin, firent preuve d'une grande habileté.

Il semblerait notamment, d'après les déclarations des survivants, qu'on eût réussi à atteindre à coups d'obus trois ou quatre torpilles et les faire exploser avant qu'elles atteignissent le navire. Onze membres de l'équipage périrent ce jour-là.

Samedi matin l'attaque recommença à neuf heures trente et peu après une troisième torpille atteignit le « Justitia », qui sombra, alors que l'équipage venait de descendre dans les embarcations du bord et dans des bateaux de pêche. Le paquebot avait un équipage de 600 à 700 hommes, dont plus de 400 ont été débarqués dans un port irlandais. Tous les passagers sont sauvés.

Il paraît certain que les sous-marins étaient nombreux; huit, selon des rapports dignes de créance. La conduite de l'équipage fut impeccable et la discipline parfaite.

Le « Justitia » avait été achevé l'année dernière.

L'EQUIPAGE D'UN SOUS-MARIN FAIT PRISONNIER

Londres, 25 juillet. — L'équipage d'un des sous-marins qui attaquèrent le « Justitia » a été fait prisonnier.

Ce submersible, voyant qu'après vingt heures de combat le paquebot n'avait pas coulé, surgit au milieu du convoi et lança les huitième et neuvième torpilles contre le « Justitia ».

Le paquebot fut aussitôt vengé; le sous-marin fut atteint, et son équipage s'empressa de se rendre.

Décroissance des pertes maritimes

Londres, 23 juin. — Le mois de juin accuse une importante diminution du tonnage coulé avec le chiffre de 275,629 tonnes, contre 355,694 en mai.

Voici le tableau comparatif des six derniers mois :

Janvier. 354,715 tonnes.
Février. 386,6337 tonnes.
Mars. 399,448 tonnes.
Avril. 311,456 tonnes.
Mai. 355,694 tonnes.
Juin 275,629 tonnes.
Total. 2 millions 83,579 tonnes.

Statistique du mois de juin

Paris, 24 juillet. — Pendant le mois de juin 1918, le tonnage perdu, tant du fait de l'ennemi que des risques de mer, est de 275,629 tonnes brutes, dont 161,062 pour la marine britannique et 114,567 pour les marines alliées et neutres. Les mouvements dans les ports français (entrées et sorties de vapeurs de plus de 500 tonnes) ont porté sur 5 millions 761,942 tonnes brutes.

Les escadres allemandes renforcées dans la Baltique

Stockholm, 25 juillet. — Les forces navales allemandes dans la Baltique vont être augmentées. Une flottille composée de destroyers, de torpilleurs et de sous-marins, escortant un croiseur et un navire-hôpital, ont traversé le Sund, allant vers le nord.

De nombreux aéroplanes se trouvaient sur le pont du croiseur.

Plus de 5 millions d'Américains

New-York, 25 juillet. — Le secrétaire d'Etat à la guerre, M. Baker, à la réouverture du Congrès à la fin d'août, présentera plusieurs projets portant modification sur l'âge du recrutement, sur les crédits supplémentaires pour l'armée et sur une mobilisation militaire sur une plus grande échelle que l'on ne prévoyait d'abord. Ces projets préconisent la mobilisation d'une vaste armée américaine, probablement supérieure à cinq millions d'hommes. Le secrétaire n'a rien dit sur ce qui concerne l'âge des recrues, mais on sait que les conseillers du secrétaire sont d'avis d'abaisser l'âge du recrutement et de reculer la limite pour tous jusqu'à trente-cinq ans.

Production intensive d'armes et de munitions

New-York, 25 juillet. — D'après des rapports officiels parvenus au ministère de la guerre, depuis l'entrée en guerre des Etats-Unis, les fabriques ont fourni plus de 2 millions de fusils et de revolvers, 82,000 mitrailleuses. Grâce à la fabrication intensifiée actuelle pour cette arme, la production journalière de cartouches dépasse 15 millions.

La constitution physique des soldats doit être irréprochable

New-York, 25 juillet. — Les commissions médicales américaines chargées de l'examen des recrues soumises au service obligatoire procèdent avec une extrême rigueur qui conduit à n'incorporer que des hommes de constitution physique absolument irréprochable. Cependant si parmi les recrues se rencontrent des jeunes gens affligés d'une infirmité légère pouvant être corrigée par une intervention chirurgicale, cette opération, lorsqu'elle n'offre aucun danger, est immédiatement pratiquée. 10 % d'inaptes ont été ainsi récupérés.

L'intervention du Japon

Une aide serait aussitôt apportée aux Tchéco-Slovaques

Tokio, 19 juillet (retardée). — Le conseil privé a tenu aujourd'hui une réunion extraordinaire, sous la présidence de l'empereur, pour envisager la question de la Sibérie, *et il a approuvé les mesures proposées par le gouvernement à ce sujet.*

Les propositions du gouvernement japonais auxquelles il est fait allusion ont été formulées après entente avec le cabinet américain. *Elles consistent en une aide immédiate à apporter aux Tchéco-Slovaques*, dont les communications en Sibérie sont mises en danger par les bolcheviks et leurs alliés les prisonniers ennemis. L'étendue de ce secours sera déterminée par les circonstances. Il sera en tout cas suffisant pour permettre aux Tchéco-Slovaques de se concentrer sur les points qu'ils jugeront les plus indiqués.

Il est vraisemblable que le gouvernement japonais, couvert par l'empereur et son conseil privé, a déjà ordonné les mesures d'exécution qui lui paraissent les plus urgentes.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'accord réalisé et le saluer comme l'un des événements appelés à exercer la plus heureuse influence sur les destinées de la guerre et de l'après-guerre.

En Russie

Gourko, commandant des troupes alliées en Mourmanie

Bâle, 25 juillet. — On mande de Moscou :

« Selon les journaux russes, le général Gourko, ancien généralissime des armées russes, a été nommé commandant des troupes alliées en Mourmanie.

LA FORCE ALLEMANDE MATE LES CHEMINOTS UKRANIENS

Zurich, 25 juillet. — A la suite de la grève des cheminots, le gouvernement ukranien a remis l'administration des chemins de fer aux autorités allemandes, qui ont aussitôt procédé à de nombreuses arrestations de membres de comités grévistes.

Elles ont prévenu les cheminots que ceux d'entre eux qui ne reprendraient pas immédiatement le travail seraient expulsés de l'Ukraine.

L'ETAT-MAJOR DE MOURAVIEFF CAPTURÉ

Bâle, 25 juillet. — L'état-major de Mouravieff, comprenant vingt-quatre personnes, a été fait prisonnier à la station de Rusajewka, sur le chemin de fer mourman.

LES MAXIMALISTES EVACUENT ARKHANGEL

Bâle, 25 juillet. — On mande de Moscou, à la date du 23, via Berlin :

« Le gouvernement des Soviets d'Arkhangel a décrété l'évacuation du port de guerre, la mobilisation des troupes du génie et d'artillerie, et la mobilisation générale des cinq dernières classes. »

En Allemagne

Le kaiser convoque un grand conseil de guerre

Rome, 25 juillet. — Un télégramme de source allemande annonce que le kaiser a convoqué un nouveau conseil de guerre auquel assisteront tous les souverains allemands et les principaux chefs militaires.

LES EPIDEMIES SE MULTIPLIENT

Berne, 25 juillet. — De nouvelles parvenues en Suisse il ressort que plusieurs épidémies sévissent en Allemagne. La grippe fait de grands ravages dans l'armée allemande. L'épidémie a causé une diminution sensible dans la production du bassin minier de la Ruhr.

D'autre part, on signale l'apparition d'une épidémie de typhus à Berlin. Les autorités municipales l'attribuent à la consommation du lait. Dans les campagnes, une forme particulière du typhus, due à la pénurie de vivres, sévit un peu partout : c'est le « typhus de la faim ».

En Autriche

NOUVELLES EMEUTES A PRAGUE

Zurich, 25 juillet. — Des émeutes ont éclaté à Prague, provoquées par la famine. Depuis le 7 juillet, le pain manque complètement, et personne ne peut prévoir de quelle façon la crise sera résolue.

LE NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL AUTRICHIEN

Bâle, 25 juillet. — On mande de Vienne :

« Le baron Hussarek a été nommé président du conseil. C'est une personnalité de second plan, qui succède à von Seidler. M. von Hussarek, qui a été ministre de l'instruction publique dans trois cabinets, est le type du ministre fonctionnaire. C'est un Tchèque germanisé, du genre de Clam Martinicz et Czernin, mais avec beaucoup moins d'envergure et, par conséquent, incapable de résoudre une question aussi grave et aussi complexe que celle des nationalités. »

REVUE DE LA PRESSE

Paris, 25 juillet.

COMMENT FUT PRÉPARÉE NOTRE OFFENSIVE

Dans une étude substantielle, au *Journal des Débats*, Henry Bidou expose la préface de l'offensive actuelle des alliés :

« La supériorité numérique donnée à Hindenburg par la paix russe contraignait le général Pétain et le maréchal Haig à accepter, pour cette année, une attitude défensive; mais ils étaient parfaitement d'accord à saisir la première occasion qui leur permît une contre-offensive.

« Quelles étaient les conditions générales où une contre-offensive pouvait se produire? Il fallait naturellement que l'ennemi manquant à la maxime napoléonienne se montrât vulnérable en quelque point, et il fallait que les circonstances nous permissent de prendre sur lui la supériorité en ce point, mais il y avait aussi à notre contre-offensive une condition de temps. Nous comptions attaquer avec des tanks légers, marchant en liaison avec l'infanterie. Cette tactique permet d'écraser les nids de mitrailleuses, et d'une façon générale les obstacles qui s'opposent à la progression, mais encore fallait-il que ce matériel fût prêt. Je passe sur d'autres éléments matériels relatifs à l'artillerie, à l'aviation, etc., et qui imposaient aussi certains délais.

« Ce qui importe, c'est que l'idée de la riposte offensive était parfaitement arrêtée dans l'idée des chefs français et anglais dès le commencement de 1918. Elle était seulement subordonnée à de certaines conditions : le mouvement qui devaient être remplies par l'ennemi et de temps qui devaient être remplies par nous. Il va de soi que le général Foch quand il reçut le titre de généralissime entra complètement dans les idées du général Pétain. L'accord le plus complet n'a pas cessé d'exister entre les desseins de ces deux officiers généraux qu'on représente par une

M. Malvy devant la Haute-Cour

Paris, 24 juillet. — A cette dixième audience de la cour de justice, tous les sénateurs répondent à l'appel.

M. Mouton dit qu'il ne sait rien des principaux griefs portés contre M. Malvy. Il s'est occupé de l'affaire Lipscher, et il a appris que la personne désignée sous le nom de Caron, avec qui la femme Duverger devait entrer en relations, était M. Caillaux.

Il en avisa M. Maunoury et M. Richard, directeur de la Sûreté générale; il envoya tout le dossier au grand quartier général.

Le témoin dit qu'il a agi loyalement dans cette affaire comme dans les affaires Lousalot, Comby et Kovacz.

M. Mouton déclare qu'ayant été en relations avec Garfunkel, il ne voulut pas s'occuper de cette affaire. Il critique assez vivement l'administration de M. Maunoury, notamment en ce qui concerne les relations entre la préfecture de police et l'autorité militaire.

M. HUDELO

M. Hudelo, ancien directeur de la Sûreté générale, dit qu'en succédant à M. Richard il s'est préoccupé d'améliorer les relations de son service avec le grand quartier général.

Répondant à une question du procureur général, M. Hudelo confirme que M. Malvy s'opposa aux perquisitions dans les Bourses du travail.

Le procureur général : C'était un partipris ?

M. Hudelo : Non. C'était la directive de la politique du ministre.

M. Hudelo fournit quelques explications sur l'affaire Duval :

« J'ai eu l'impression, dit-il, que l'on voulait mettre sur le compte de la Sûreté la remise du chèque dont on ne voulait pas prendre la responsabilité.

Sur une question du rapporteur, M. Pérès, on revient encore à l'affaire Mauricius.

M. Pérès : M. Hudelo nous a dit qu'il avait préparé une circulaire aux préfets pour interdire les conférences de Mauricius. Peut-il nous dire aussi si, antérieurement à la réunion de Bourges, son service n'a pas préparé une lettre, le 29 mars, au ministre de l'armement, pour l'aviser des effets néfastes des conférences de Mauricius et lui demander de les interdire dans les usines de guerre ? Vous avez déclaré à l'instruction que M. Malvy avait refusé de signer cette lettre.

R. : Oui, il l'a gardée.

M. Pérès : Pourquoi avez-vous rendu cette lettre avec le mot « non » en marge ?

R. : Ce n'est pas moi qui l'ai écrit. (Mouvement.)

A la demande du rapporteur, le greffier donne lecture de la déposition de M. Hudelo à la commission d'instruction. Dans sa deuxième déposition, le 26 février, M. Hudelo répéta qu'à la suite de la conférence de Mauricius, il avait préparé une circulaire que M. Malvy ou M. Leymarie avait déclaré qu'il n'y avait pas lieu de suivre.

Le président : Le témoin confirme-t-il ses déclarations faites à l'instruction ?

Le témoin n'a pas le temps de répondre que le rapporteur à nouveau pose sa question.

M. Pérès : Oui ou non, le 29 mars, avez-vous présenté au ministre de l'intérieur une lettre préparée pour le ministre de l'armement au sujet de Mauricius

R. : J'ai descendu cette lettre seulement pour avoir l'avis.

D. Et quel avis a été donné ?

R. La lettre a été retenue.

M. Pérès : Oui ou non, le ministre a-t-il refusé l'avis, ou a-t-il refusé de signer la lettre avisant son collègue de l'armement ? Tout est là.

R. Oui, il n'y a pas de doute.

M. le Président : Le témoin maintient-il ses déclarations ? Il a lu les épreuves et signé. Je demande une réponse par oui ou par non

R. : Pour l'ensemble, oui. Mais enfin il y a des points où j'ai pu rectifier... (Exclamations.)

M. de Selves : Avant d'expédier votre lettre, vous l'avez descendue au cabinet pour savoir si on pouvait l'envoyer. Elle vous a été retournée avec la mention : « Non ». Donc vous en avez conclu qu'il n'y avait pas eu lieu, dans la pensée du ministre, d'aviser le ministère de l'armement des agissements pacifistes de Mauricius.

M. Malvy : J'ai pris toutes mes responsabilités. J'ai dit dès le début de mes expectations que je couvrais tous mes collaborateurs. Cependant je dois affirmer de la façon la plus formelle que ce n'est pas moi qui ai mis « non » sur cette lettre et que je n'ai aucun souvenir de la lettre elle-même

M. Magny : A qui le témoin avait-il laissé la lettre en question ?

Le témoin : Je l'ai déposée sur le bureau de M. Leymarie. J'ajoute que le préfet du Cher était avisé.

D. : Vous avez donc eu l'impression, quand la lettre vous a été retournée, que c'était M. Leymarie qui avait écrit « non » ?

Le témoin. Ou le cabinet du ministre.

D. : Et vous n'en avez pas été surpris ? Vous n'avez pas cherché à en parler à M. Leymarie par la suite ?

Le témoin : Non.

Cette longue audition terminée, l'audience est suspendue

A la reprise **M Mouton** revient à la barre pour apporter une rectification à sa déposition de ce matin :

« Il y a, dit-il, dans le dossier, non une minute anonyme relative à la levée de saisie de la correspondance de la femme Duverger, maîtresse de Lipscher, comme je le disais, mais une minute émanant de la main d'un fonctionnaire. M Dubaux

Me Guillain : Ainsi il ne reste rien de la prétendue machination d'après laquelle une pièce dactylographiée anonyme aurait été glissée dans le dossier au sujet de la mainlevée de saisie ?

R. : Oui. J'ajoute que la levée de saisie fut une erreur et qu'on a eu tort de la faire.

M. Mérillon : Il n'en reste pas moins que c'est du cabinet de l'intérieur que venaient les ordres pour ne pas continuer la surveillance de cette correspondance.

Me Guillain : C'est de la Sûreté qu'est arrivé l'ordre de surveillance. C'est de M. Mouton qu'est venu l'ordre de cesser la surveillance, et c'est le préfet de police qui en a pris acte. Il faut que ces points soient bien établis.

A HUIS CLOS

La déposition de M. Mouton définitivement terminée, le procureur général demande le huis clos pour la confrontation du colonel Goubet et de M. Léon Daudet. Le défenseur, sans s'y opposer, fait remarquer qu'une partie de cette confrontation peut être publique, l'autre doit avoir lieu à huis clos. La Cour, consultée, ordonne le huis clos.

Les tribunes sont évacuées.

NOUVELLE DEPOSITION DU COLONEL GOUBET

Le huis clos dura environ une heure et fut, dit-on, marqué par de vifs incidents. Puis le colonel Goubet est de nouveau appelé à la barre. Il est invité à s'expliquer sur les difficultés qu'il a eues avec le ministère de l'intérieur à la commission des étrangers. Le colonel Goubet répond qu'il n'eût pas de difficultés dans l'organisation de son service en 1916. Mais il se plaint vivement du manque de surveillance de la part des commissariats de police à la frontière, notamment à Bellegarde, où on passait comme on voulait.

M. GALLI

M. Henri Galli, député, dépose sur la question des étrangers à Paris pendant la guerre. Saisi d'un grand nombre de réclamations concernant la présence de ces étrangers et des scandales qu'elle causait, il s'adressa à M. Laurent, préfet de police, puis au gouvernement militaire de Paris, pour signaler que les révolutionnaires russes commençaient une campagne défaitiste tout à fait hostile à la France. Mais il eut l'impression qu'il y avait à Paris une série de polices qui non seulement ne s'entr'aidaient pas, mais même se contrecarraient.

M. DAUDET REVIENT A LA BARRE

M. Deblerre demande à poser une question à M. Daudet, qui revient à la barre.

M. Daudet, dit-il, a déposé des documents sous pli cacheté à la commission d'information. De qui les tient-il ? Ces pièces proviennent donc de la Sûreté générale ?

M. Daudet : A aucun prix je ne brûlerai mes informateurs dans une question patriotique.

M. Bepmale : Il y a aussi trois pièces officielles de la préfecture de police. Le procureur général a-t-il recherché qui avait volé les pièces ?

M. Daudet : J'ai reçu ces pièces pour être communiquées à la haute cour. Je n'ai été que l'organe transmetteur.

M. Bepmale : Les actes de ces fonctionnaires sont des actes de trahison ?

M. Daudet : Il n'y a pas de trahison contre la trahison. (Mouvement.)

Le procureur général : Je ne suis pas chargé de la poursuite des faits qui peuvent être révélés à propos de ceux que juge la cour.

M. LAURENT, ANCIEN PREFET DE POLICE

M. Laurent, ancien préfet de police, est introduit.

Tous mes efforts, dit-il, ont tendu à aider la guerre et à assurer la paix publique. J'ai porté également mon attention sur les suspects, même Français. J'ai fait surveiller toutes les réunions. J'ai pu signaler beaucoup de tendances dangereuses et d'excitation. J'ai renseigné, j'ai averti. M. le Ministre a toujours répliqué que sa conception était qu'il fallait plutôt prévenir que réprimer et qu'il s'emploierait par certains intermédiaires à supprimer le danger que j'avais pu constater. Il ajoutait que dans l'intérêt de la paix publique, de notre bon renom, il fallait beaucoup concilier et que la confiance de l'avant était surtout faite de la tranquillité de l'arrière. »

Le procureur général : Avez-vous laissé à M. Maunoury la direction des affaires politiques ?

R. : Je n'ai laissé à personne des initiatives qui m'incombaient.

D. : Etes-vous sûr que M. Maunoury vous a saisi de toutes les affaires importantes sans en traiter aucune directement avec le ministre ?

R. : Il n'est pas impossible que M. Maunoury ait eu à donner des indications au ministre ou à en recevoir de lui lorsque j'étais absent. Il a fait son devoir. C'est ainsi que M. Maunoury a indiqué au ministre qu'on avait l'adresse de Cochon et on lui a dit qu'il n'y avait pas lieu de hâter l'arrestation. Il m'en rendit compte à la fin de la journée.

D. : Si M. Maunoury vous avait consulté, auriez-vous posé la question au ministère ?

R. : Il est difficile d'en décider après coup. J'ai déjà dit à la commission que mon devoir eût été d'agir, sauf à en rendre compte. (Mouvement.)

D. : M. Maunoury est mêlé à l'affaire Lipscher et se trouve au déjeuner où l'on décide de prévenir le ministre. Avez-vous été mis au courant ?

R. : Ma mémoire, quoique étendue, ne me rappelle pas l'affaire.

D. : Cependant, vous ne vous souvenez pas que M. Maunoury vous en ait parlé ?

R. : Ayant signé des pièces du dossier, je désire être considéré comme ayant connu cette affaire et je couvre mes collaborateurs.

D. : M. Maunoury a pu vous dire : « C'est sans importance. Signez. » (Mouvement.)

R. : Personne n'a pu surprendre de cette façon ma signature.

D. : Si votre directeur de cabinet vous avait rapporté avec émotion les faits qui pouvaient accuser M. Caillaux de rapports avec l'étranger auriez-vous pu l'oublier ?

R. : Non.

D. : Donc on ne vous a pas signalé l'importance de cette affaire. Le ministre vous a-t-il demandé si Mauricius était un indicateur ? et l'auriez-vous défendu ?

R. : Je n'ai jamais eu à donner aucun renseignement sur lui. Si d'ailleurs on me demandait un renseignement de cet ordre, je refuserais, ce serait compromettre l'administration de la police ; d'autre part, je n'ai jamais connu le nom d'aucun indicateur.

D. : Donc vous ne l'avez pas indiqué comme tel à M. Malvy ?

R. : Non.

D. : Lorsque est arrivé à M. Mouton un rapport indiquant que Sébastien Faure avait été surpris en flagrant délit, M. Mouton dit que vous lui avez demandé le dossier et l'avez classé. Il ajoute que ce fut parce que votre attention avait été appelée sur Faure par le cabinet du ministre.

R. : J'étais persuadé que la justice n'avait pas prise sur cette affaire. Je considérais que le délit ne pourrait être établi. J'ai pensé que, avec le procès-verbal, je pouvais tenir un propagandiste important et que je pouvais me servir de cette pièce pour endiguer sa propagande. J'ai appelé Faure. Je lui ai dit les choses les plus dures. On a supposé que j'avais pu être inspiré par une autre autorité. Non.

De plus, quand je recevais un ordre d'une autre autorité, je mettais P. O. (par ordre). Cette mention ne figure pas pour l'affaire S. Faure.

M. le Procureur général : M. Mouton prétend que vous lui avez dit que votre attention avait été attirée à propos de ce fait sur Sébastien Faure par le cabinet du ministre ?

R. : Les souvenirs de M. Mouton le servent mal. Je ne lui ai pas dit cela.

M. Mouton est rappelé à la barre. Je n'ai connu l'affaire, dit-il, qu'au moment du classement, c'est-à-dire quinze jours ou trois semaines après le fait. J'ai eu la sensation très nette qu'une sollicitation était venue du ministère de l'intérieur. (Exclamation.) Mais puisque M. Laurent dit le contraire, M. Laurent est honnête homme, je ne puis douter de sa parole, devant les affirmations de M. Laurent je ne maintiens pas les miennes, et si je me suis trompé je m'en excuse vis-à-vis de lui.

M. Peytral : Il résulte donc des déclarations des témoins que M. Malvy n'a connu l'affaire qu'après son classement.

Le procureur général demande cependant le huis clos pour lire le procès-verbal de l'affaire de mœurs des Buttes-Chaumont.

M. Bepmale s'oppose au huis clos qu'il juge inutile.

Le président déclare que la cour se réunit en chambre de conseil pour décider si elle siègera à huis clos.

L'audience est suspendue jusqu'à jeudi.

La cour, réunie en chambre du conseil, a décidé d'entendre à huis clos la lecture du procès-verbal dressé contre Sébastien Faure. Cette lecture a eu lieu aussitôt.

Samara capitale de la Russie et siège du mouvement antibolchevik

Copenhague, 24 juillet. — D'après les dernières informations parvenues de Russie, Samara est maintenant le quartier général du mouvement insurrectionnel. Le général Alexeieff; M Kodzianko, ancien président de la Douma ; des officiers russes et un certain nombre d'hommes politiques sont arrivés dans cette ville. Les contre-révolutionnaires ont l'intention de déclarer Samara capitale provisoire de la Russie.

Note — Samara, sur la Volga, capitale du gouvernement de ce nom, est à 1,000 kilomètres à l'est de Moscou et a 95,000 habitants.

Plus de 200 socialistes fusillés par les bolcheviks pour l'exécution de von Mirbach

Amsterdam, 24 juillet. — Le chargé d'affaires allemands à Moscou a été informé par Tchitcherine, commissaire aux affaires étrangères, que jusqu'au 18 juillet, plus de deux cents membres du parti révolutionnaire de gauche, qui étaient impliqués dans l'assassinat du comte Mirbach et dans la contre-révolution ont été fusillés. Parmi eux se trouve M. Alexandrovitch, ancien président suppléant du comité qui, prétend-on, organisa le complot contre le comte Mirbach.

Le télégramme ajoute que plus de cent personnes ont été arrêtées.

UN PAQUEBOT de 32,000 tonnes coulé

Londres, 24 juillet. — *Le paquebot de la White Star Line « Justitia », de 32,000 tonnes, a été coulé au large de la côte nord de l'Irlande, samedi matin, par un sous-marin allemand qui a lancé dix torpilles, dont quatre ont explosé sous le feu des canons du « Justitia ». Le paquebot avait un équipage de six à sept cents hommes, dont dix ont été tués. Tous les passagers sont sauvés.*

Le combat entre le paquebot et le sous-marin a duré vingt-quatre heures. Une première torpille a détruit la salle des machines du « Justitia », arrêtant le navire. Sur les autres torpilles lancées, deux seulement ont porté.

A LA CHAMBRE

Le renouvellement du privilège de la Banque de France

Après le vote d'un crédit pour la réquisition civile en vue de la fabrication de la chaussure nationale, la Chambre reprend la discussion du projet de renouvellement du privilège de la Banque de France.

M. Barthe demandant par un amendement que la Banque de France mette à la disposition du Trésor 50 millions pour servir de capital à une Banque française d'exportation, **M. Clémentel**, ministre du commerce, expose les mesures envisagées par le gouvernement pour le développement de notre exportation au point de vue douanier, industriel et commercial. En ce qui concerne l'organisation bancaire, un capital de 100 millions sera souscrit par le commerce et l'industrie pour une banque d'exportation, où auront leur place les représentants des régions économiques que nous sommes en train de constituer. Il n'est pas besoin d'y employer la redevance de la Banque de France, qui est d'ailleurs un bénéfice sur l'escompte.

Dans cet organisme, les grandes banques n'auront qu'une part nulle.

M. Clémentel est d'accord avec son collègue des finances pour qu'une part de la redevance de la Banque soit affectée au développement des agences de la Banque à l'étranger pour la rénovation économique de la France.

Satisfait de ces explications du ministre du commerce, M. Barthe retire son amendement.

La séance est levée.

BORDEAUX

1

Il y a un an

26 JUILLET 1917

En Angleterre, par 148 voix contre 19, la Chambre des communes rejette une motion pacifiste. Parlant au nom du gouvernement, M. Bonar Law s'exprime en ces termes : « Nous n'aurons pas de paix à l'avenir tant que le peuple allemand ne sera pas convaincu que la guerre n'offre aucun avantage, que sa grandeur et son développement dépendent d'autres facteurs que celui qui consiste à plonger le monde dans le sang. »

Un sous-marin allemand s'échoue près de Calais. Son équipage est fait prisonnier.

Constitution d'un ministère roumain, sous la présidence de M. Bratiano.

APPLICATION INTÉGRALE du régime de la carte d'alimentation

Distribution des tickets de pain du mois d'août 1918 et des bons de pétrole de la période 16 juillet 15 août.

Le maire a l'honneur d'informer ses administrés que, en vertu des ordres reçus de l'autorité supérieure, le régime de la carte d'alimentation leur sera intégralement appliqué à partir du 1er août prochain. La ration quotidienne de chaque catégorie de consommateurs sera par suite la suivante :

Enfants de moins de 3 ans (catégorie E), 100 grammes; enfants de 3 à 13 ans (catégorie J), 200 grammes; enfants de plus de 13 ans, adultes, personnes des deux sexes de moins de 60 ans ne se livrant pas à des travaux exigeant une grande dépense de force musculaire (catégorie A), 300 grammes; travailleurs âgés de moins de 60 ans se livrant à des travaux exigeant une grande dépense de force musculaire (catégorie T), 400 grammes; vieillards de plus de 60 ans (catégorie V), 200 grammes.

Un supplément de 100 grammes par jour pourra de plus être alloué :

1. Aux consommateurs des catégories A, T ou V se livrant aux travaux particulièrement pénibles suivants : **Travaux de nuit habituels ou par roulement; travaux en plein feu ou devant une masse en incandescence, ainsi qu'aux mineurs, puisatiers, scaphandriers, marins de pêche et de commerce, ouvriers agricoles; sous-agents des postes et télégraphes, agents ambulants des chemins de fer; agents du service actif des douanes; personnel actif de la police;**

2. Aux manœuvres de la catégorie A **ne travaillant pas hors de leur foyer,** ayant au moins 4 enfants à leur charge, mais n'ayant à leur service ni domestique ni femme de ménage;

3. Sur certificat médical, aux femmes enceintes et aux malades ayant besoin de suralimentation;

4. Aux cultivateurs des deux sexes se livrant uniquement aux travaux des champs, quels que soient leur catégorie et leur âge à partir de onze ans.

Le supplément de 100 grammes prévu aux paragraphes 1er et 4 ci-dessus pourra être attribué **soit individuellement**, sur la production au moment de la distribution des tickets constituant la ration ordinaire, d'un certificat du patron ou du chef d'administration, **soit collectivement**, sur la remise, à l'hôtel de ville, d'une liste nominative des ouvriers ou agents de la même maison ou de la même administration exerçant l'une des professions énumérées auxdits paragraphes

Les militaires atteints de tuberculose pulmonaire et qui ont été renvoyés dans leurs foyers pourront obtenir, en même temps que leurs tickets du mois, les suppléments de pain nécessaires à leur suralimentation, sur simple production du certificat de visite et de contre-visite qui leur a été délivré dans l'attente d'autres pièces officielles. A défaut de ce certificat de visite et de contre-visite, ces malades devront se faire délivrer par l'autorité militaire un certificat constatant leur état de santé.

Les feuilles de tickets de pain du mois d'août prochain, ainsi que les suppléments auxquels ont droit certaines catégories de travailleurs et qui seront demandés individuellement, seront mis en distribution les 26, 27, 28, 29, 30 et 31 juillet courant, de neuf heures du matin à midi et de deux à six heures de l'après-midi, dans les mêmes centres que le mois dernier, **le centre de l'hôtel de ville étant exclusivement réservé à la distribution collective des tickets de pain du personnel des administrations et des maisons de commerce ou d'industrie.**

C'est également pendant la même période et dans les mêmes centres que seront remis, à raison de deux litres par famille n'utilisant ni le gaz ni l'électricité, les bons de pétrole afférents à la période 16 juillet-15 août 1918.

Les feuilles de tickets de pain seront délivrées en échange des talons des tickets de juillet et sur la remise du coupon 1 d'août, à détacher des cartes d'alimentation de tous les membres de la famille. Les bons de pétrole seront distribués en échange du coupon 5 de juillet, à détacher de la carte d'alimentation du chef de famille seulement.

Pour éviter tout désordre et tout stationnement dans les divers centres, il est instamment recommandé de ne s'y présenter que dans l'ordre suivant :

Vendredi 26 juillet, les personnes dont le nom commence par une des lettres **A à B;**
Samedi 27 juillet, les lettres C à D;
Dimanche 28 juillet, les lettres E à I;
Lundi 29 juillet, les lettres J à L;
Mardi 30 juillet, les lettres M à R;
Mercredi 31 juillet, les lettres S à Z.

Tous les centres de distribution seront irrévocablement fermés le 31 juillet, à six heures de l'après-midi. Les personnes qui auront négligé de renouveler leur provision de tickets avant cette échéance ne pourront pas se procurer de pain le 1er août.

MM. les Chefs d'administration publique ou privées, MM. les Commerçants et industriels pourront, comme pour les opérations précédentes, faire présenter, du 26 au 31 juillet, à l'hôtel de ville (rez-de-chaussée), les coupons 1 d'août des cartes d'alimentation et les talons des feuilles de tickets de leur personnel.

La remise des nouveaux tickets leur sera faite, autant que possible, immédiatement. Les bons de pétrole seront remis en même temps sur la production de la carte d'alimentation de chaque chef de famille pouvant bénéficier de cette distribution.

Nominations judiciaires

Nous avons annoncé en dépêches la nomination de MM. Laussucq et Séverin aux fonctions de conseillers près notre cour d'appel.

M. Laussucq a fait toute sa carrière à Bordeaux, où il a été successivement attaché au parquet, secrétaire particulier du premier président, juge suppléant, juge titulaire; il occupait le cabinet d'instruction n. 1 depuis le 26 mai 1905.

M. Séverin est originaire de Bergerac : il a été successivement substitut à Gourdon, juge à Figeac, et à Montluçon, président à Saint-Flour, enfin juge d'instruction à Nantes.

M. Lanoire, qui remplace M. Laussucq comme juge d'instruction, est né à Bordeaux le 31 mars 1873. Il a été attaché à notre parquet de première instance, puis substitut à Montbrison, Avesnes et Dunkerque, enfin procureur de la République à Hazebrouck.

Nos félicitations et nos meilleurs souhaits aux nouveaux promus.

PRIOR

« Roy des Mousseux »
« Mousseux des Roys »
Adr. Priori-Nantes

Accident mortel

La victime est inconnue

Le conducteur d'une automobile accompagné d'un soldat de la ... portait à la morgue, dans la nuit de mercredi à jeudi, le cadavre d'une femme.

Les deux hommes déclarèrent qu'à trois kilomètres environ de Saint-Médard, une charrette venant de Souges et montée par quatre personnes, avait croisé un auto-camion. Le cheval, effrayé par le bruit du moteur, se cabra et deux femmes, qui se trouvaient sur la charrette, furent projetées sur le sol.

L'une fut blessée et l'autre fut tuée. Ces déclarations ont été confirmées par une dame, témoin de l'accident. L'identité de la victime n'a pu jusqu'à présent être établie. Procès-verbal d'enquête a été transmis d'urgence au parquet.

PETITE CHRONIQUE

Cadavre repêché. — Dans la matinée de jeudi, le corps d'un individu de race noire a été retiré de la Garonne, en face des chantiers Desbats. Il a été transporté à la morgue.

HORLOGERIE CHARTIER fondée en 1850
Cours de l'Intendance, 62, BORDEAUX

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller MERIC

Le Parricide de Paillet

Charles Ménesplier est condamné à mort

Les débats de cette affaire ont été repris mercredi matin, à neuf heures.

M. le docteur Angiade, médecin aliéniste, appelé à compléter sa déposition sur examen des nouveaux écrits de Ménesplier, confirme les conclusions de son rapport : la responsabilité de l'accusé est entière.

Au nombre des derniers témoins appelés sont l'inspecteur de police mobile Périvier et le sous-brigadier de police de Bordeaux Terrier, qui procédèrent à l'arrestation de Ménesplier.

On entend enfin une dame demeurant à Cadillac et que Ménesplier, au cours de ses nombreuses inventions, essaya de mettre en cause, racontant qu'elle avait été son amie, qu'elle lui avait donné de l'argent; enfin qu'elle l'avait caché chez elle depuis le jour où il sortit, en juillet 1914, de la maison centrale de Fontevrault jusqu'à la fin de 1917. On sait que l'instruction a formellement établi la fausseté de ces allégations. Aussi M. le Président se fait-il un devoir de rendre un public hommage à la parfaite honorabilité du témoin que ne sauraient atteindre les calomnies d'un Ménesplier.

L'audience, levée à dix heures trente, a été reprise à une heure de l'après-midi. Sur le chemin qu'a parcouru l'accusé, la foule a poussé de nombreux cris : « A mort ! A mort ! ».

Réquisitoire et plaidoirie

M. l'avocat général Baraduc se lève pour requérir. Il étudie en détail toutes les pièces du dossier et en tire cette conclusion : que Ménesplier a été seul pour assassiner sa mère. De tous les complices qu'il a dénoncés, ceux dont l'existence est réelle ont justifié d'un alibi indiscutable. La vérité est que l'accusé est venu le soir du 21 mai 1917 chez sa mère, et qu'il a eu une discussion avec elle, sans doute à la suite d'une demande d'argent. A-t-il frappé sa mère sur-le-champ ? A-t-il attendu qu'elle fût couchée et endormie pour l'assommer à coups de gourdin ? C'est la seule chose qu'on ne sache pas. Ce que l'on sait, c'est qu'après l'avoir tuée il a volé l'argent économisé par elle et, dans l'espoir de faire disparaître toute trace de son crime, il a mis le feu aux quatre coins de la maison en répandant du pétrole sur le lit, dans l'écurie, sur le bois entassé dans un sous-sol qu'il connaissait fort bien. Passant ensuite rapidement sur les vols dont Ménesplier a dû se reconnaître coupable, M. l'avocat général Baraduc s'emploie à démontrer que l'attitude de l'accusé, tant au fort du Hâ qu'à l'instruction et à l'audience, est calculée : Ménesplier est un simulateur. Il n'est pas dément; il n'est pas dégénéré; il a commis ses crimes en pleine fonction de sa conscience et de sa responsabilité. C'est la peur du châtiment suprême qui l'a conduit à jouer sa comédie. Il ne doit pas échapper à ce châtiment; le verdict du jury doit être affirmatif sur toutes les questions, muet sur les circonstances atténuantes.

Me Chancogne plaide au contraire que le bénéfice des circonstances atténuantes doit être accordé à son client, qu'il représente comme un être né anormal et dégénéré encore par l'abus de l'alcool. Ménesplier est un demi-fou : sa responsabilité, quoi qu'on en ait pu dire, n'est pas complète. Me Chancogne, dans une fort belle péroraison, demande aux jurés de faire œuvre d'exacte justice en envoyant l'accusé, non à l'échafaud, mais dans un lieu de détention où il sera gardé, hors d'état de nuire désormais.

LE VERDICT ET L'ARRET

La délibération du jury dure quarante minutes : **le verdict est affirmatif sur toutes les questions, sans circonstances atténuantes.**

En conséquence, la cour condamne Charles Ménesplier **A LA PEINE DE MORT** et ordonne, conformément à la loi, que l'exécution aura lieu sur une place publique de Bordeaux, le parricide étant conduit à l'échafaud en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir.

Ménesplier a écouté impassible la lecture du verdict, celle des articles de la loi ensuite. L'arrêt prononcé, il lève le bras droit et s'écrie : « Messieurs, merci, et vive la France ! »

Les gendarmes l'entraînent rapidement vers le fort du Hâ, où il occupera désormais la cellule spécialement réservée aux condamnés à mort.

Présidence de M. le conseiller PASTEAU

Les coups de fusil de Cenon

A l'audience de jeudi matin comparaissent le déserteur Jean Tilhet, âgé de trente-sept ans, et sa maîtresse, Marie Bertholmieux, femme Roche, âgée de vingt-neuf ans, accusés de tentative d'homicide volontaire, de vols qualifiés et de recel.

Le 30 août 1917, des enfants de la femme Roche s'étant introduits dans la cour de l'usine électrique de Cenon, les gardes Ducousso et Allard leur intimèrent l'ordre de sortir. A ce moment passait Tilhet, qui crut devoir intervenir en faveur des enfants de sa maîtresse; il injuria les gardes, et, tirant de sa poche un revolver, il le braqua sur eux en criant : « D'ici demain matin je descendrai l'un de vous. » Ensuite, il alla prendre un fusil dans sa maison voisine, revint devant l'usine et déchargea un premier coup de feu sur le garde Ducousso qui, à ce moment, se trouvait à côté du chef de poste Castang. Les plombs portèrent à cinq mètres environ des deux hommes.

Le garde Allard, accouru au bruit de la détonation, se mit à une fenêtre, avec Ducousso, pour suivre des yeux Tilhet qui s'éloignait à grandes enjambées. Celui-ci, les apercevant, tira dans leur direction un second coup de son arme, puis alla sonner à la porte de l'usine. On ne lui ouvrit pas.

Il se rendit alors chez un voisin, M. Testa, tonnelier, et lui demanda où habitait le directeur de l'usine. M. Testa se leva pour lui montrer le chemin. Tilhet le mit en joue avec son fusil et lui dit : « N'avancez pas, ou je vous brûle... », puis il s'éloigna.

La police ne put découvrir que le 13 février 1918 Tilhet, qui vivait maintenant à bord d'une yole, en compagnie de la femme Roche. Dans cette embarcation, on trouva des restes de volailles et de lapins, de nombreuses clés, une assez grande quantité de linge et d'objets divers.

Interrogé, Tilhet prétendit avoir acheté tout cela à un Espagnol dont il ne connaissait pas le nom. Mais l'enquête établit que tous les objets en question provenaient de vols commis par lui au préjudice de Mmes Frizau, Héliot et Pérette, à Camblanes; de MM. Itey, Régeon, Mme Barbot, à Yvrac; de M. Dupouy, à Saint-Médard-d'Eyrans.

Il fut démontré que Tilhet et sa maîtresse étaient couramment en possession de poulets et de lapins qu'ils offraient facilement à leurs parents ou amis.

Tilhet s'obstina à nier toute culpabilité; il ne voulut même pas avouer qu'il avait volé la yole dont il avait fait son logement, et qui appartient à M. Robin, de Libourne. Il prétendit l'avoir trouvée en dérive, et reconnut seulement avoir dérobé un canot qui y était attaché. Ce canot appartient à M. Cougrain, de Génissac.

Quant aux coups de feu, il soutient avoir fait une fois seulement usage de son fusil dans l'unique intention d'effrayer les gardes de l'usine.

Le déserteur Tilhet est un repris de justice dangereux; il a subi de nombreuses condamnations pour vol.

A l'audience, il persiste dans ce système de défense, et soutient qu'il a tiré « en terre pour impressionner ».

M. le président lui fait observer qu'à de nombreux témoins il a dit « que cela coûterait cher pour l'arrêter, qu'il se chargeait de descendre le premier flic qui se présenterait ». Tilhet répond qu'il a pu tenir ce propos un jour où, ayant été surpris dans un débit de La Souys par des gendarmes recherchant les déserteurs, il dut s'enfuir par la fenêtre et essuyer une quinzaine de coups de revolver. Les gendarmes affirment qu'un seul coup de revolver fut tiré ce jour-là, non par eux, mais par un garde qui les accompagnait.

La femme Roche, de son côté, prétend que les objets trouvés dans la yole ont été achetés par elle ou par Tilhet, et qu'elle ignorait que celui-ci, auquel elle a donné asile, fût en état de désertion. Cette accusée a eu une conduite scandaleuse depuis la mobilisation de son mari : elle a été condamnée à quatre mois d'emprisonnement pour vol et privation d'aliments à un de ses enfants.

L'audience, levée à midi, sera reprise à deux heures.

COUR D'APPEL (4e CHAMBRE)

Présidence de M. LASSERRE, président

UN ACQUITTEMENT

Le tribunal correctionnel de Bordeaux avait condamné à **trois mois d'emprisonnement** le docker Noël Lavergne, inculpé d'entraves à la liberté du travail.

Lavergne, qui n'avait cessé de protester de son innocence, appelait mercredi de ce jugement devant la quatrième chambre de la cour.

Sur plaidoierie de Mme Vogée-Davasse, la cour a prononcé l'**acquittement** de Noël Lavergne.

B. B. et B. D. N.

Chaque époque a connu des nouveautés, des manies même, de langage et d'écriture. Les « merveilleux » du Directoire trouvaient élégant de supprimer de leur prononciation tous les R. Aujourd'hui, ce n'est plus une lettre que nous supprimons dans les mots, c'est toutes les lettres, excepté la première; mais il n'est pas démontré que ce procédé aboutisse à une plus grande clarté et permette de lire et de comprendre plus vite. Déjà on a besoin d'un index des abréviations; un dictionnaire sera bientôt indispensable.

On a commencé par le P. L. M., le P. O., les P. T. T. Les sports ont lancé l'U. S. F. S. A., et bien d'autres. La guerre nous a dotés du G. Q. G., des Q. G., des R. A. T., etc., abréviations que tout le monde comprend. Mais il en est d'autres qui demeurent mystérieuses, en dehors du service qui les a vues naître. Savez-vous ce qu'est, par exemple, le S. C. C. A. ? Non, sans doute, et cela n'est point indispensable à votre bonheur. Mais il est très souhaitable, au contraire, que tout le monde connaisse les B. B. et les B. D. N.; les B. B., pour se hâter de s'en débarrasser, et les B. D. N., au contraire, pour en acquérir le plus vite possible. Le B. B., vous l'avez déjà deviné, c'est le billet de banque, qui ne rapporte rien, et le B. D. N., c'est le **Bon de la Défense nationale**, qui rapporte, suivant l'échéance, 3,60, 4 ou 5 %, et dont les perceptions, les banques et les bureaux de poste demeurent abondamment fournis, malgré la grande consommation que Paris en faite les 14 et 15 juillet.

Théâtres et Concerts

"La Grande Duchesse" à l'Apollo

Vendredi, samedi et dimanche, quatre galas, « LA GRANDE DUCHESSE DE GÉROLSTEIN », opéra-bouffe d'Offenbach, avec Mme Tariol-Baugé, la reine de l'opérette française, de l'Opéra-Comique, dans le rôle de la Grande Duchesse; **M. Léon Dubressy**, le brillant ténor de l'Apollo de Paris, dans le rôle de Fritz, une de ses plus belles interprétations.

Troupe unique avec René Gamy, **Paul Darnois, Williams Pradel**, etc.

Dimanche, matinée.

Mercredi, gala bénéfice de **Paul Darnois** : « LA PERICHOLE », avec ses deux admirables interprètes : **Mme Tariol-Baugé** et **Léon Dubressy**. Grand intermède, avec le concours des artistes aimés des théâtres de Bordeaux.

Billets de publicité reçus. Location ouverte.

Théâtre des Bouffes

MAC CLOSKEY dans la revue des Bouffes du vendredi 26 au jeudi 1er août, tous les soirs, le dimanche, en matinée, Mac Closkey lancera un défi dans la salle pour faire match exhibition de trois rounds, avec deux, trois ou quatre boxeurs français, américains, anglais ou alliés. Arbitre manager, Mario.

Succès des scènes nouvelles : **Gaby d'Esly, l'Abondance, Charlotte Corday** et **Marat**, la **Cocarde de Mimi Pinson**, le ballet de la **Rafle**, avec l'étoile Mady Pierozzi, les **Zenga Senka**, dans leurs danses américaines.

Dimanche, matinée.

Vendredi 2 août, **MERCADIER**, le roi de la chanson française, et **MEDY**, le comique populaire, dans deux sketchs inédits.

Les "Deux Orphelines" au Français

Du samedi 27 juillet au vendredi 2 août, « **LES DEUX ORPHELINES** », le drame populaire, avec une distribution remarquable, par toute la compagnie dramatique.

J. Boulé, dans le rôle de Jacques, et **Victor Perny**, dans celui de Pierre.

Prudent de louer pour toutes les représentations des « **DEUX ORPHELINES** », y compris les deux matinées de dimanche et jeudi.

Trianon-Théâtre

Tous les soirs, la revue « **OH ! LA LA...** », le plus beau succès de l'année. Le spectacle se termine avant minuit grâce à la réduction des entr'actes. La salle est toujours comble, et très fraîche malgré cela.

VENDREDI, gala extraordinaire pour les débuts de **CHARLOTTE VAL**, la reine des divettes françaises, dans le meilleur tour de chant du moment. — Scènes nouvelles : « Tous les fronts », par **DUFLEUVE**; « Yaaka hulla ikey dulla », « Parlez-vous français? », « Isabelle », « Gavotte des Elégants », par **Marfa**; « la Petenera », par **Dyna Floria**; « l'Am